Ce vendredi 13 décembre, les élus ont voté l'augmentation de 2 % pour la plupart des tarifs communaux à savoir les locations immobilières, les concessions cimetière, le taux horaire du déneigement et la halle des sports.

Pour l'assainissement, Mme le maire a précisé les prix appliqués dans les communes d'Aveizieux et de Saint-Galmier, à titre de comparaison. Aujourd'hui, alors que l'abonnement est de 30 euros et le prix au m3 de 0,62 sur la commune, Aveizieux annonce 10 euros d'abonnement et 1,29 e/m3, Saint-Galmier 37 e d'abonnement et 0,79 e/m3.

« Pour Aveizieux, souligne Evelyne Flacher, ce sont les pollueurs qui paient mais ce principe pénalise les familles nombreuses. Je vous propose une augmentation de 2 % également, à savoir 33 euros et 0,68 e/m3 ».

Christian Pral a souligné l'importance de l'environnement et a proposé de procéder comme Aveizieux. Ainsi, il a été décidé de ne pas augmenter l'abonnement, il reste alors à 30 euros mais de majorer de 15 % la consommation qui passe à 0,71 e/m3 incitant les villageois à réduire leur consommation d'eau.

Aucune hausse pour les droits de place, la chasse, la cantine et la garderie, les charges des locations immobilières.

Bassin de lagunage avant l'isolation des parois qui fête son 1er anniversaire, à vide, à la station d'épuration de